

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE de MTN-Prévention
En date du 29 Novembre 2017 à 9H30
Dans les locaux du C.C.I
9 place Carnot
58000 NEVERS

◆ **Membres du Conseil d'Administration présents :**

Administrateurs employeurs :

- M Jean-Pierre ROSSIGNOL, président
- Mme Carine ABBAL-PELTIER
- M Emmanuel BOUDET
- Mme Christine DOUBRE-DANTHENY, secrétaire de séance
- Mme Fabienne DUBOST
- M Thierry GRIZARD
- M Jean-Michel RESSAT

Administrateurs salariés :

- M Éric ANCERY
- Mme Delphine BARANTON
- M Martial BLIN
- M Tarik FETTAHI, trésorier adjoint
- M François LONGUEVILLE
- M Dominique MAURIN
- M Thierry MONGIN
- Mme Laure RIOU
- M David SAUVIGNE

◆ **Adhérents présents :** 27 adhérents présents

- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE – Mme Fabienne DUBOST ✕
- FEDERATION ADMR DE LA NIEVRE – Mme DOISNEAU Helene ✕
- CPAM DE LA NIEVRE – M Christophe MARTIN ✕
- CENTRE SOCIAL MAGNY-COURS – Mme THOMAS-MINARD Lucie ✕
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX – Mme Armelle HAMEAU ✕
- AMBULANCES DU NOHAIN – Mme Vanessa DEMIGNE ⤵
- MGEN-NEVERS- Mme Dorothée BEUGNON ✕
- TEXTILOT –PLUS- Mme Aline GODARD ✕
- TIERS TEMPS – NEVERS- M David DARON ✕
- ACTION NETTOYAGE –SICHAMPS- M Patrice JARDILLET ✕
- AFPLI SOLIDARITE –M Jean-Luc BRUN ✕
- UMIH 58 – Mme Cécile LEGAY ✕
- GATES – Emmanuelle DUFOUR ✕
- UNION REGIONALE CFE-CGC –M Alain MAGNAVAL ✕
- NIPRO PHARMAPACKAGING FRANCE –M Christophe PAPOUGNOT ✕

- ADECCO FRANCE –M Thierry GRIZARD ✕
- ECOLE DE LA 2EME CHANCE – M Jean-Pierre ROSSIGNOL ✕
- ANPAA – Mme Angélique ROCHU ➤
- SAUVEGARDE 58 –M Damien DUPIRE✕
- ID'EES INTERIM –Mme Mélanie ROUSSET ✕
- ANDAVI –Mme Paulette FONTANILLES ✕
- COMITE TENNIS NIEVRE –Mme Elyane CHATILLON
- HORIZON DOMICILE/PROPRETE –M SANGLIER ✕
- LES 4 SAISONS –Mme Martine CRUTAIN ✕
- EIFFAGE –B.COUTHIER ✕
- FFB – Mme Christine DANTENY DOUBRE ✕
- UDAF – Mme Carine ABBAL ✕
- LASER FUSION – M Emmanuel BOUDET ✕
- TRANSPORT RESSAT – M Jean Michel RESSAT ✕
- UD-CFDT –M Patrick PEREIRA ✕
- COGEP – M Hubert GUERIN ✕

- ◆ **Adhérents présents ou représentés** : 159 adhérents sur un total de 4000 entreprises adhérentes soit 4.53%

En application des statuts en vigueur, l'ensemble des présents et représentés réunissent 402 voix sur 608 soit 6,62 %

- ◆ **Assistent également à l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Mme Christelle SAULNIER – RAF MTN-Prévention
- M Vincent DECLUNDER – Responsable Informatique et logistique
- Mme Margaret SISOURAT – Employée administrative
- Mme Lorette BAUJARD – Secrétaire polyvalente
- Mme Christine LANCELOT – Directrice par interim

- ◆ **Excusés :**

- M Bernard DUFFE – CARSAT Bourgogne France-Comté
- M Thierry LEMOINE –Président de l'ordre des médecins
- M Jérôme DECANTER - KPMG SA
- M Bernard VOISIN – FO
- Mme Sylvie TOURNOIS – DIRECCTE
- M Benoît MARTY – LEGALYS Conseil
- Mme Annick ARBEV – Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- M Jean-Pierre JEANNOT – CARSAT 58
- Mme Sigolène MORAND – DIRECCTE
- Mme Elisabeth TOURAIS –caisse d'épargne BFC

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par M Jean-Pierre ROSSIGNOL, Président du conseil d'administration de MTN-prévention et coanimée avec Mme Christine LANCELOT, Directrice de MTN-Prévention et Mme Christelle SAULNIER, Responsable Administrative et Financière.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR M. JEAN PIERRE ROSSIGNOL

Discours du président Monsieur Jean Pierre ROSSIGNOL

Je vous remercie pour votre présence.

En continuité par rapport au discours de M Thierry Grizard lors de la dernière assemblée générale, MTN Prévention vit actuellement une période de changement importante à 3 niveaux.

- Changement dans la réglementation
- Changement dans notre organisation
- Changement dans nos personnels

Changement dans la réglementation

Le changement de réglementation a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée générale du 20 juin 2017. Le décret 2016-1908 paru en décembre 2016 nous a conduits à envisager autrement la santé au travail. Ainsi, les changements de la réforme sont dorénavant appliqués par MTN PREVENTION.

Les 5 changements majeurs sont :

- La visite médicale d'embauche, remplacée par une visite d'information et de prévention
- Les périodicités des visites médicales qui sont adaptées aux risques mais ne vont pas au-delà de 3 ans (5 ans pour la réglementation).
- La procédure d'inaptitude qui a été modifiée en profondeur
- La procédure de contestation de l'avis médical, qui connaît également des changements avec l'intervention des prud'hommes
- Puis dernièrement, les fiches d'aptitudes, attestation de suivi etc...qui ont dû évoluer avec l'arrêté du 16 octobre 2017

Changement dans notre organisation

Dans notre objectif de limiter les secteurs vacants, nos équipes médicales ont évolué en passant de 4500 à 6100 salariés affectée par Equipe Médicale Autonome.

Cette organisation nous a conduit à recruter 2 infirmiers en Santé au Travail.

La mise en ligne de notre portail adhérent permettra de fiabiliser les déclarations des entreprises et d'avoir des cotisations plus claires et justes.

Notre communication a aussi évolué avec l'envoi de newsletters par mail, la réalisation d'une plaquette d'information, l'amélioration de notre site internet et la réalisation d'un film présenté à la dernière AG et présent dans toutes nos salles d'attente.

Concernant les aménagements, nous réalisons actuellement des travaux à Château Chinon pour rendre le centre ERP.

Un local d'archives à Nevers est en cours de finalisation pour mieux gérer nos dossiers médicaux papiers et permettre de créer un bureau médical pour un infirmier en Santé au Travail.

Notre centre de Decize a été complètement rénové.

Le centre de Clamecy va déménager pour être dans un centre ERP refait à neuf en janvier 2018.

Enfin, nous suivons dorénavant nos objectifs fixés dans notre plan d'action 2017. Un nouveau plan d'action est réalisé pour 2018.

Changement dans nos personnels médicaux

2 médecins vont nous quitter d'ici fin janvier 2018 et un nouveau médecin le Dr Ameil a été intégré dans le service en

novembre 2017. Nous cherchons activement d'autres médecins.

Et comme je le citais dans la partie organisation, 2 infirmiers ont été intégrés.

L'année 2018 sera encore l'année du changement avec le démarrage du portail adhérent, les déménagements et emménagements à Clamecy, Château Chinon ainsi que les archives de Nevers.

Je tiens à remercier les salariés de MTN Prévention pour le travail accompli en 2017 persuadé de pouvoir compter sur eux en 2018.

Et j'espère que tous ces efforts permettront à vos entreprises et vos salariés d'avoir un service répondant entièrement à vos besoins.

Mr Jean-Pierre ROSSIGNOL déclare l'ouverture de l'assemblée générale et rappelle l'ordre du jour.

- 1 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Jean Pierre ROSSIGNOL
2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2017
3. Budget prévisionnel
4. Cotisations 2018
5. Présentation du portail adhérent
6. Questions diverses

Pour le bon déroulement de l'assemblée Générale M Jean-Pierre ROSSIGNOL propose que soient nommés deux scrutateurs volontaires chargés de suivre le vote des résolutions.

M Emmanuel BOUDET de l'entreprise LASER FUSION et M Thierry GRIZARD d'ADDECO France acceptent cette responsabilité.

Conformément à l'article 19 des statuts de MTN-Prévention, le secrétariat est assuré par Mme Christine DOUBRE-DANTHENY, secrétaire du Conseil d'administration.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

Pour mémoire, il est rappelé que seuls les adhérents présents à l'Assemblée Générale du 20 juin 2017 sont invités à exprimer leur avis en vue de l'approbation de ce Procès-Verbal qu'ils ont reçu par courrier et/ou par mails.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est soumis à un vote à main levée et est adopté et ratifié à l'unanimité des membres présents.

Le vote se fera à main levée : contre 0
 Abstentions : 0

Approbation du PV à l'unanimité

3- BUDGET PREVISIONNEL

Présentation par Mme Christelle SAULNIER

Concernant l'année 2017, nous prévoyons un chiffre d'affaire à 4100 k€ et un résultat d'exploitation de 320 k€.

Sur 2017, MTN PREVENTION a réalisé différents travaux de rénovation dans tous les centres en les rendant pour certains conformes aux réglementations ERP et a créé un bâtiment dédié aux archives. Nous estimons le résultat après IS de l'ordre de 219 k€ hors provisions à constituer en fin d'année.

- Le budget 2018 a été préparé lors des réunions et échanges en comité de direction. Il a été travaillé en réunion de bureau du 12/09/2017 et 10/10/2017 et validé par le conseil d'administration lors des réunions du 19/09/2017 et du 08/11/2017 avant d'être présenté ce jour pour approbation par l'assemblée générale.
- Le budget 2018 est élaboré en tenant compte des décisions d'organisation connues à ce jour.

BUDGET PREVISIONNEL 2018 EN K€			
Poste	2018	Prévisionnel 2017 au 29/11	Budget 2017
Chiffre d'affaires	3617	4100	4084
Charges externes	445	686	544
Valeur ajoutée	3172	3414	3540
Impôts & taxes	140	140	193
Frais de personnel	2911	2868	2866

Excédent brut d'exploitation	121	406	481
Autres produits et charges	0	44	-1
Amortissements & provisions	110	130	70
Résultat d'exploitation	11	320	482
Résultat financier	8	8	5
Résultat avant IS	19	328	487
Résultat après IS	13	219	425
Capacité d'autofinancement	25	109	415

Charges externes :

Ce poste de dépense représente 12,3% du chiffre d'affaires estimé pour 2018.

Mme Saulnier informe d'une évolution significative entre le prévisionnel 2017 et le budget 2018 de 140 k€.

Dans les charges externes, nous retrouvons :

- La location de matériel : les besoins de l'activité nécessitent l'utilisation de matériel informatique et médical qui sera dorénavant acheté
- L'entretien immobilier : nécessité par l'entretien courant sur les différents sites de MTN-Prévention. Une baisse significative en 2018 est liée à d'importants travaux de rénovation réalisés en 2017.
- Les honoraires : les honoraires 2017 sont reconduits en 2018.
- Les assurances : un audit de tous les contrats a été réalisé en octobre 2017 afin de mettre en conformité le niveau des garanties.

Frais du personnel :

Les frais du personnel représentent 78% du chiffre d'affaires estimé pour 2018 intégrant le remplacement d'un médecin du travail.

Recrutement :

- Une démarche de recrutement pour un médecin du travail sur Nevers avec un organisme spécialisé RH SANTE est en cours.
- Une communication a été faite auprès des facultés, ARS, ordre des médecins....
- Il est prévu de recruter un infirmier en Santé au travail voir deux afin d'assurer nos engagements de service auprès des adhérents.

Investissement :

En terme d'investissement, MTN Prévention envisage un budget d'environ 100 k€.

Ces investissements seront réalisés pour :

- Le matériel médical : Il est prévu d'acheter un électrocardiogramme et deux cabines audiométriques pour améliorer le suivi médical.

- Le matériel informatique : Un audit est en cours de réalisation afin de sécuriser tous nos flux informatiques et redéfinir notre matériel (serveurs, onduleurs, ordinateurs...).
- L'amélioration des conditions de travail : en 2018, nous réaliserons la fin des aménagements prévus dans le cadre de l'amélioration de travail des salariés (ex parking à Cosne, climatisation et accueil à Nevers, extérieurs du centre de Nevers)

Ces frais nous conduisent à un résultat proche de l'équilibre dû à la baisse de notre chiffre d'affaire.

Chiffre d'affaire :

Le chiffre d'affaire est issu majoritairement de la facturation établie sur la base des effectifs de l'année d'appel de cotisation :

- La déclaration des effectifs entre le 1er décembre 2017 et 31 janvier 2018
- Des embauches de l'année 2018.
- Puis plus ponctuellement des droits d'entrée pour les nouveaux adhérents, pénalités (absences non excusées, retard de paiement) et interventions techniques au-delà des heures allouées.

	2017	2016	Variation 2016/2017	%
SM	32973	32 836	137	0,42%
SMR	5862	6 156	-294	-4,78%
SMRP	2	70	-68	-97,14%
SMI	899	807	92	11,40%
SMRI	410	374	36	9,63%
Total	40146	40 243	-97	-0,24%

L'évolution des effectifs montre en 2017 une diminution des surveillances médicales renforcées et une augmentation du suivi des intérimaires. Le nombre total de surveillance 2017 est stable par rapport à 2016.

Plus en détail, le chiffre d'affaire prévu pour 2018 est basé principalement sur une cotisation unique à 83€ HT pour tous les suivis médicaux.

- La cotisation pour les multi employeurs à 40 €HT est divisée par 2.
- Les absences non excusées passent de 50 à 100 € HT
- Le chiffre d'affaire 2018 estimé à 3600 k€ est donc avec une baisse de 483 k€

4. COTISATION 2018

Mme Christine LANCELOT présente la grille de cotisation 2018 :

La cotisation annuelle couvre :

- la visite périodique,
- la visite d'embauche,
- les visites de reprise,
- les visites supplémentaires à la demande
- les éventuels examens complémentaires (visiotest, ergovision, audiogramme, radiographie pulmonaire, examen urinaire, examens sanguins, exploration fonctionnelle respiratoire, électrocardiogramme...),
- les interventions diverses en milieu de travail permettant une parfaite connaissance des postes et de l'environnement de travail,
- les participations aux CHSCT.

Au titre de l'article 8 du règlement intérieur, « les modalités et les bases de calcul de la cotisation sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration de façon à couvrir l'ensemble des frais d'installation, d'équipement et de fonctionnement mis en œuvre pour s'adapter à l'évolution des besoins en santé au travail des adhérents du Service. »

Néanmoins, le taux des cotisations fixé par le Conseil d'Administration de MTN-Prévention prend en compte les difficultés économiques des entreprises de la région.

Montant H.T.	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013
Surveillance médicale simple	83	83.00	83.00	82.00	82.00	82.00
SMR Personne	83			82.00	82.00	82.00
Autres SMR	83	115.00	115.00	114.00	114.00	114.00
Multi employeur	40					
Droit d'entrée	50	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Absence non excusée	100	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00

Afin d'équilibrer les prestations techniques en entreprise, il a été décidé d'appliquer un taux horaire après un nombre d'heure d'interventions techniques. Ainsi, la cotisation de base comprend :

- 10 heures comprises pour les adhérents jusqu'à 20 salariés
- 15 heures comprises pour les adhérents jusqu'à 50 salariés

- 20 heures comprises pour les adhérents jusqu'à 100 salariés
- 30 heures comprises pour les adhérents au-delà de 100 salariés

Puis 75 € HT par heure.

Ce taux horaire s'applique aux Actions Milieu de Travail hors fiche d'entreprise, CHSCT, réunion en entreprise.

Absences Non Excusées :

Une analyse a été réalisée sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.

- Pour les médecins du travail

11 % des rendez-vous sont excusés dans les délais impartis (>48 heures) (964 absences) partiellement compensés

4 % d'absences non excusées (377 absences)

- Pour les infirmiers en santé au travail

19 % des rendez-vous sont excusés dans les délais impartis (>48 heures) (1352 absences) partiellement compensés

6 % d'absences non excusées (340 absences)

Plus de 1000 visites ont été perdues en 8 mois soit 500 heures perdues en suivi médical 3,5 mois d'un professionnel de santé soit près d'un demi-poste de professionnel de santé à l'année.

Suite à ce constat, le conseil d'administration a validé la nécessité de proposer à cette assemblée générale une augmentation de la Pénalité d'absence de 50 € HT à 100 € HT.

- La visite repoussée à 6 mois si l'employeur ne demande pas d'autre visite.
- En cas d'absence excusée, après 2 convocations excusées, la visite est repoussée à 6 mois sauf demande spécifique.

Il est souligné qu'un document d'information sera joint pour les nouveaux adhérents à chaque dossier d'adhésion.

5- PRESENTATION DU PORTAIL ADHERENT

Mme Christine LANCELOT rappelle que le Portail Santé Travail (PST) consiste à la mise en place d'un moyen de communication via internet entre le service de santé au travail et ses adhérents.

Ce sont les adhérents qui valident les listes nominatives de leurs salariés en indiquant les postes à risques ou non.

Dès la fin de la saisie, le système indique à l'adhérent sa cotisation pour l'année en fonction de sa déclaration.

Elle présente 2 cas de saisies directement sur le logiciel :

- Exemple de saisie d'une entreprise en cours d'année
- Exemple de saisie d'une entreprise en fin d'année pour la déclaration des effectifs

Un prélèvement automatique devient possible à partir de 2018.

Mme SISOURAT sera à la disposition des adhérents pour aider à utiliser le portail :

N° de tel : 03.86.71.85.81

Mail : contact@mtn-prevention.fr

6- QUESTIONS DIVERSES

Une question concerne le système de calcul pour les cotisations.

Mme Lancelot précise que pour 2018, les cotisations ne seront plus basées sur l'année N-1 mais bien l'effectif 2018 déclaré sur le portail adhérent.

Une question concerne la possibilité d'avoir un paiement à l'acte plutôt qu'une cotisation annuelle par salarié.

Il est rappelé qu'il n'y a pas que des visites médicales mais que la cotisation comprend également des actions menées au sein de l'entreprise et des examens complémentaires possibles. Ce qui explique ce mode de cotisation.

Une question concerne les risques psycho-sociaux. A savoir s'il serait possible d'avoir un entretien pour le salarié demandeur avec un psychologue à la MTN.

Mme Christine LANCELOT précise qu'aujourd'hui la psychologue de MTN-Prévention fait plutôt des démarches collectives et Mr Jean-Pierre ROSSIGNOL ainsi que Mme Christine LANCELOT proposent que la question soit abordée à la prochaine commission médico technique.

Une question concerne la facturation pour les embauches de quelques jours ou quelques semaines.

Il est rappelé que seuls les CDD de plus de 45 jours sont directement enregistrés dans le système informatique à partir des DPAE transmises au service et facturés. Si un salarié travaille moins de 45 jours il n'est pas facturé sauf si l'adhérent le déclare sur le portail c'est à dire demande une visite. La facturation des nouveaux embauchés est envoyée chaque trimestre.

Plusieurs questions concernant le Portail Adhérent :

Un employeur demande s'il sera possible de se connecter à plusieurs sur le portail dans une entreprise ?

La connexion est possible qu'avec un seul mot de passe actuellement.

M Vincent DECLUNDER précise qu'il y aura possibilité d'avoir plusieurs contacts à renseigner sur le portail.

Une question concerne la facturation pour savoir si lors d'une déclaration d'un salarié une facture est systématiquement déclenchée.

Mme Christine LANCELOT précise que oui mais dès lors que le salarié n'a pas eu de visite si le contrat de travail a moins de 45 jours, il sera possible de demander un avoir.

Une question concerne les documents téléchargeables sur le portail, par exemple intégrer les fiches d'entreprises

Mme Christine LANCELOT précise que cette question pourra être posée au développeur pour une évolution du site.

RESOLUTIONS

L'assemblée générale Ordinaire est invitée à voter les résolutions suivantes :
Le vote se fait à main levée :

1^{er} résolution : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017.

Vu en début de séance.

Approbation à l'unanimité

2^{ème} résolution : approbation du budget prévisionnel 2018

Abstention : 0
Contre : 0

Approbation du budget à l'unanimité

3^{ème} résolution : approbation des cotisations pour l'année 2018 sur proposition du conseil d'administration

Abstention : 1
Contre : 0

Approbation des cotisations à la majorité

L'assemblée générale ordinaire est terminée à 11h45.


Le Président
Jean-Pierre ROSSIGNOL


La secrétaire
Christine DOUBRE-DANTHENY

